



Mise a pied conservatoire - faute grave

Par **discretion**, le **01/04/2009** à **08:14**

Bonjour,rnrnMon employeur m'a convoqué dans son bureau et m'a dit que je faisais l'objet d'une procédure de licenciement. Il m'a expliqué qu'il subissait des pressions de la direction du groupe pour "faire tomber des têtes" et "réduire la structure". (Je tiens à préciser que nous avons reçu un mail il y a 2 semaines nous disant que l'entreprise ne s'en sortait pas si mal compte tenu de la crise).rnrnMon patron m'informe alors que je vais être licencié pour faute grave mais qu'il ne sait pas encore réellement quel motif sera retenu... et me dit que ce n'est pas la peine que je vienne la semaine suivante car je n'aurai pas la tête à travailler. Il me dit que je peux conserver mon téléphone et mon ordinateur professionnel d'ici là.rnrn1/ Il n'y a aucune faute grave réelle.rnrn2/ Je suis victime d'une mise à pied conservatoire abusive.rnrn3/ Sur mon courrier de convocation on me notifie ma mise à pied effective au 27/03 or je suis allé travailler le 27 et on ne m'a rien dit avant 17h30 !!!rnrnSelon vous, est-ce que je dois aller aux prud'hommes ou simplement contester la faute et envisager un licenciement transactionnel ? (ce qui m'a été oralement proposé)rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnBonne journée à tous

Par **Cabinet ANDRE**, le **01/04/2009** à **19:38**

Bonjour,rnrnJe suis avocat en droit du travail.rnrnSelon toute vraisemblance, votre employeur envisage de vous licencier pour faute grave, ce qui vous priverait de l'indemnité de licenciement et du préavis.rnrnSi votre employeur n'a aucun motif permettant de justifier la faute grave et qu'il vous licencie quand même, vous obtiendriez réparation devant le Conseil de Prud'hommes.rnrnPar ailleurs, la saisine des Prud'hommes ne vous empêcherait pas de négocier une transaction au cours de la procédure.rnrnJe suis à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires :

Par **discretion**, le **02/04/2009** à **09:59**

Bonjour et merci pour votre réponse.
Une personne proche de la direction a répondu hier à un de mes collègues que je ne faisais plus partie de la société...
Mon patron accumule les erreurs: hier il m'a laissé un message vocal me demandant de passer à la société pour faire le point sur les dossiers en cours... (alors que je suis mis à pied à titre conservatoire!)
Selon vous, au cas où il me propose une transaction, est-ce que je dois (si le montant ne me satisfait pas) lui faire une contre-proposition lors de ce même entretien ou est-ce que je me contente de refuser?
En clair, je ne sais pas trop comment va se dérouler cet entretien. Avez-vous un scénario à me donner afin que je ne sois pas pris au dépourvu?
Merci par avance.